

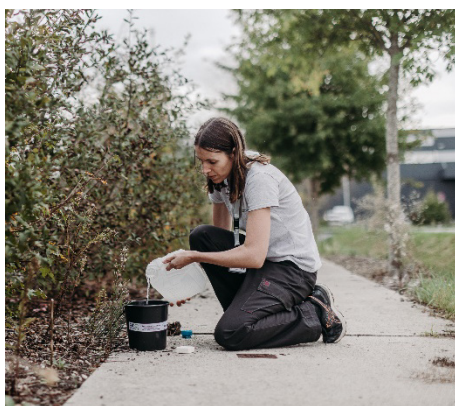
## BILAN ANNUEL

### SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES HUMAINES

---

Région Bretagne  
Département du Morbihan

2023



# Sommaire

---

<b>Introduction .....</b>	<b>2</b>
<b>1 Surveillance active d'<i>Aedes albopictus</i>.....</b>	<b>3</b>
1.1 Le réseau de surveillance.....	3
1.2 Synthèse des relevés de pièges pondoirs .....	4
<b>2 Surveillance passive : signalements citoyens .....</b>	<b>6</b>
<b>3 Interventions à la suite des détections d'<i>Aedes albopictus</i>.....</b>	<b>9</b>
3.1 Lutte de primo-infestation .....	9
3.2 Enquête de primo-infestation .....	10
<b>4 Bilan de la surveillance .....</b>	<b>10</b>
<b>5 Actions de mobilisation sociale .....</b>	<b>13</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>13</b>

# Introduction

---

En application de l'article R. 3114611 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS de Bretagne a confié ces missions à ALTOPICTUS, organisme habilité, via le marché public N° RSBRETAGNE-SSE-2020-02 pour la région Bretagne concernant le département du Morbihan. L'ensemble du marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum trois fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente le bilan de la surveillance géographique active (réseau de pièges pondoirs) et passive (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle mises en œuvre sur le territoire concerné par le marché public contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles.

Deux autres documents sont associés à celui-ci :

- 2 : La synthèse régionale de la surveillance des moustiques vecteurs et des évènements de lutte anti-vectorielle ;
- 3 : La synthèse technique et financière.

# 1 Surveillance active d'*Aedes albopictus*

La surveillance des moustiques vecteurs dans le Morbihan, comme dans toute la région Bretagne, s'est concentrée en 2023 sur *Aedes albopictus*. L'espèce est désormais présente dans les départements d'Ille-et-Vilaine (Domagné colonisée depuis 2022 et Rennes colonisée depuis août 2023) et du Morbihan (La Gacilly colonisée depuis octobre 2023).

Plusieurs détections ponctuelles ont eu lieu dans le Finistère en 2019, en 2020 et en 2021 dans un site de recyclage de pneus dans le Finistère ainsi que dans les communes d'Auray et de Camors dans le Morbihan en 2021.

En 2022, des détections ponctuelles ont également été enregistrées dans la commune de Saint-Brieuc dans les Côtes-d'Armor ainsi que dans la commune de La Gacilly dans le Morbihan.

En 2023, d'autres détections ponctuelles ont été enregistrées dans les communes d'Arzon, Baud, Larmor-Baden et Sarzeau dans le Morbihan ainsi que dans la commune de Janzé en Ille-Et-Vilaine.

Compte tenu de ces informations, les enjeux pour le département sont aujourd'hui :

- d'éviter toute implantation du moustique dans les communes non colonisées dans le département et de limiter sa prolifération en dehors des zones de son implantation dans les communes colonisées ;
- d'évaluer le risque au niveau des sites sensibles du département, à savoir les principaux sites touristiques ainsi que les sites d'importation de pneumatiques ;
- de surveiller l'arrivée d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI<sup>1</sup> (ports/aéroports).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par ALTOPICTUS en 2023 sont détaillés en annexes de la synthèse technique et financière.

## 1.1 Le réseau de surveillance 2023

<b>TYPE DE PIÈGES UTILISÉS</b>	Pièges pondoirs et pièges à adultes (BG-GAT®)
<b>PÉRIODE DE SURVEILLANCE</b>	Du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre pour les pièges pondoirs Mai à septembre pour les pièges à adultes
<b>FRÉQUENCE DES RELEVÉS</b>	Un relevé/mois pour les pièges pondoirs Un relevé en juillet et un relevé en septembre pour les pièges à adultes
<b>SITES SURVEILLÉS</b>  (voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)	8 communes non colonisées (2 à 8 pièges pondoirs par commune et une commune avec 10 pièges à adultes) 1 point d'entrée au titre du RSI : le port de Lorient (5 pièges) 2 sites de pneus, à risque d'importation : <ul style="list-style-type: none"><li>• GLD Environnement à Locoal-Mendon (3 pièges)</li><li>• Piété à Pontivy (3 pièges)</li></ul> 1 site touristique : les alignements de Carnac (3 pièges)
<b>NOMBRE DE PIÈGE COMPOSANT LE RÉSEAU CHAQUE MOIS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 48 pièges pondoirs</li><li>• 10 pièges à adultes</li></ul>

<sup>1</sup> RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

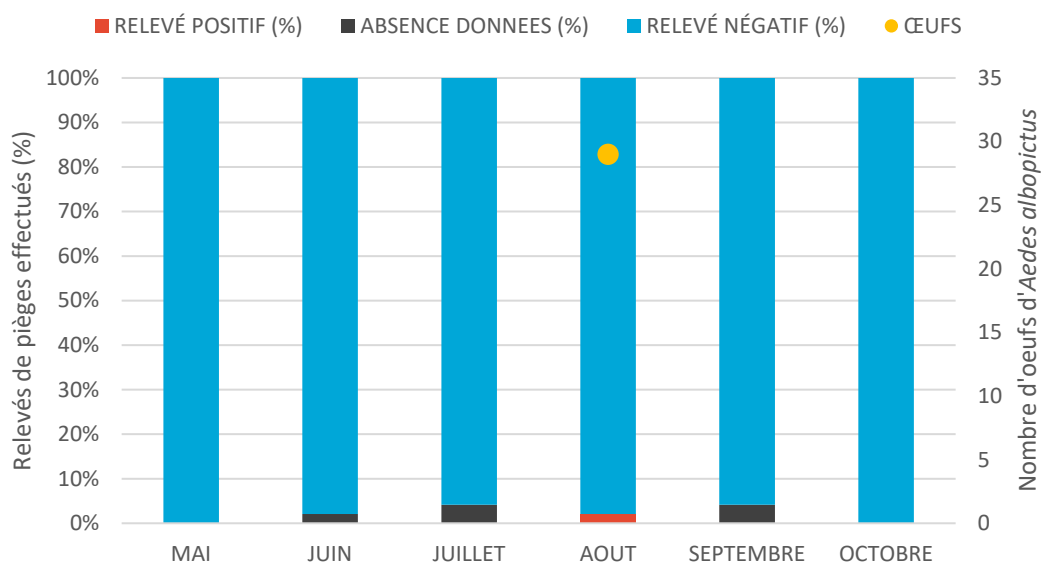
## 1.2 Synthèse des relevés de pièges pondoirs

Sont distingués ici le nombre de pièges pondoirs ainsi que le nombre de relevés effectués au cours de la saison 2023. Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas. Un relevé correspond donc au : résultat d'un piège sur une période de 30 jours. Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

TOTAL DES RELEVÉS EFFECTUÉS : 288		
<b>POSITIF</b> <i>AEDES ALBOPICTUS</i>	<b>NÉGATIFS</b>	<b>DONNÉES MANQUANTES<sup>2</sup></b>
<b>1 (0,3%)</b>	<b>282 (98%)</b>	<b>5 (1,7%)</b>
<b>DONT DONNÉES PARTIELLES<sup>3</sup> : 7 (2,4%)</b>		

Un seul piège pondoir sur les 48 du réseau a détecté la présence d'œufs d'*Aedes albopictus* en 2023 (figure 1, carte 1 et annexe 2). Il s'agit du piège n°56-23-003 situé dans la commune de La Gacilly avec 29 œufs enregistrés pour le relevé du mois d'août. 80% des pièges à adultes de cette commune, installés chez des habitants volontaires, ont également détecté la présence du moustique tigre lors de la relève de septembre.

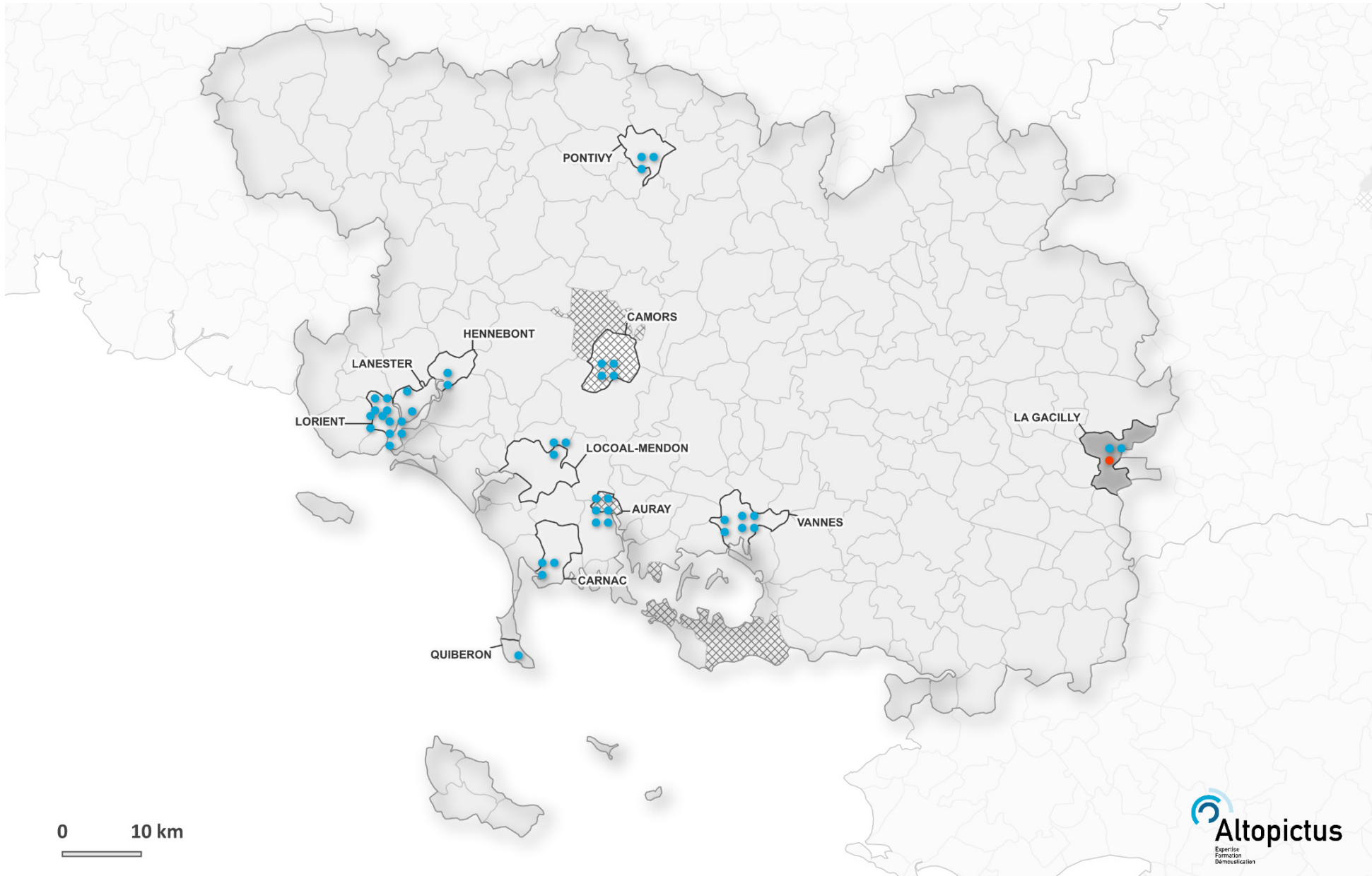
Les taux de données manquantes et de données partielles sont en baisse par rapport à 2022 avec 2,4% de données partielles en 2023 contre 5% pour 2022 et 1,7% de données manquantes en 2023 contre 2% en 2022.



**FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET PERDUS PAR MOIS EN 2023 DANS LE MORBIHAN (SOURCE : ALTOPICTUS)**

<sup>2</sup> Correspondent aux relevés pour lesquels la donnée est manquante car le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

<sup>3</sup> Les pièges sont retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.



**Statut des communes**

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*
- Surveillée par pièges pondoirs

**Résultats des pièges**

- Piège toujours négatif en 2023
- Piège positif au moins une fois en 2023
- Piège sans aucun résultat en 2023

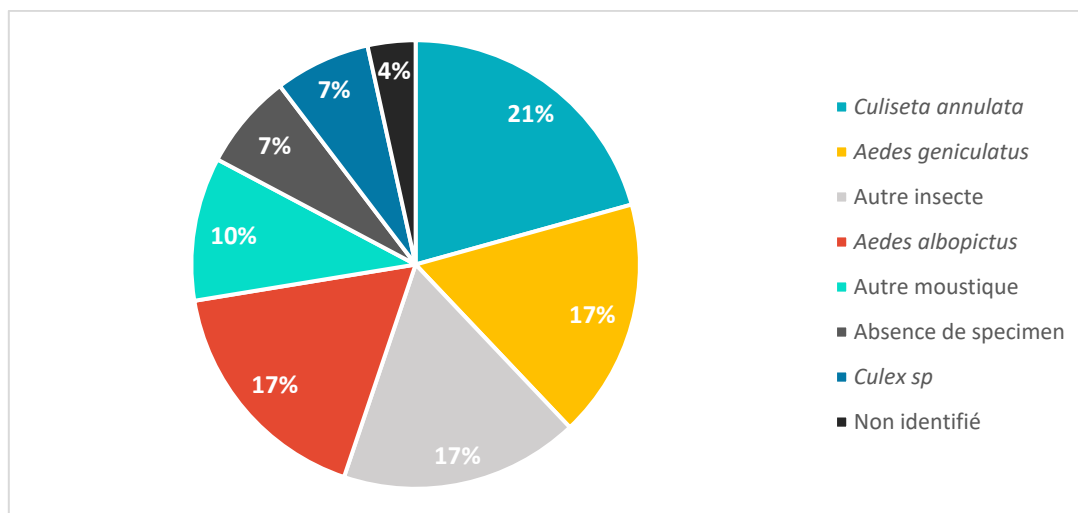
**Piège pondoir**

- Piège pondoir

**CARTE 1 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES PONDOIRS DANS LE MORBIHAN EN 2023 (SOURCE : ALTOPICTUS)**

## 2 Surveillance passive : signalements citoyens

TOTAL DES SIGNALEMENTS REÇUS SUR SI-LAV EN 2023		
<b>29</b>		
<b>POSITIFS <i>AE. ALBOPICTUS</i></b> <b>5 (17%)</b>	<b>NÉGATIFS</b> <b>21 (73%)</b>	<b>CLASSÉS SANS SUITE</b> <b>3 (10%)</b>

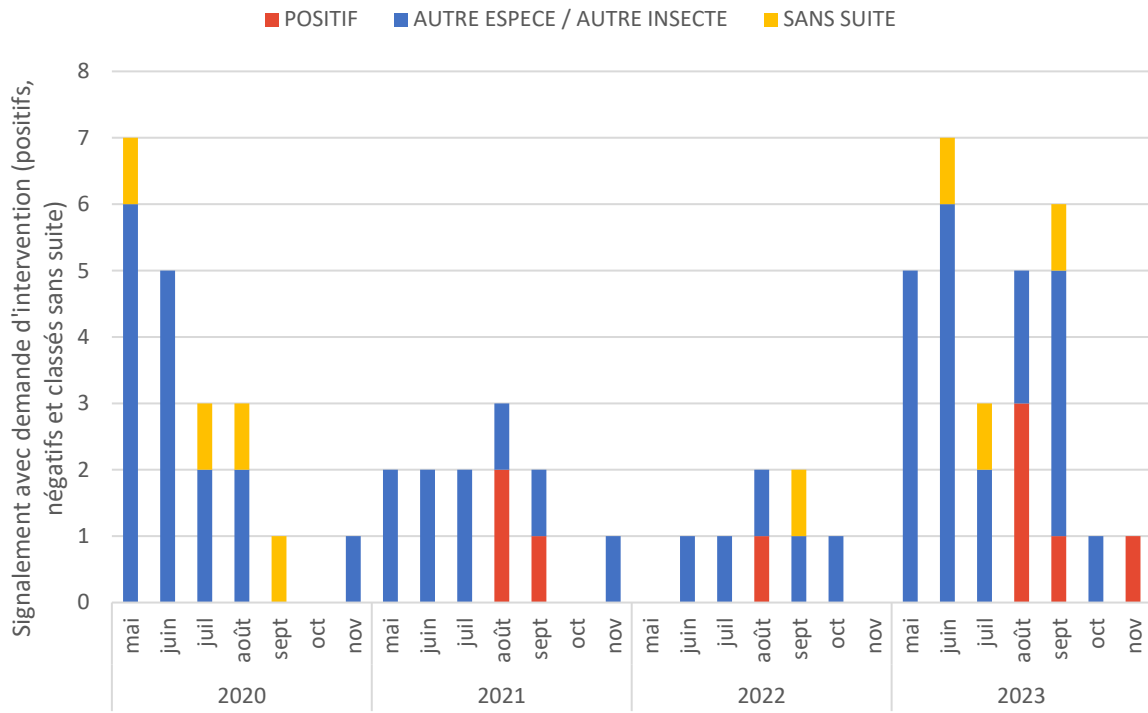


**FIGURE 2 : IDENTIFICATION DES SIGNALEMENTS TRAITÉS PAR ALTOPICTUS EN 2023 DANS LE MORBIHAN (SOURCE : ALTOPICTUS)**

En 2023, 29 signalements ont été réalisés par les citoyens dans le Morbihan (figure 2 et carte 2). Ce nombre est en forte augmentation par rapport à 2022 qui n'a enregistré que 9 signalements citoyens (figure 3).

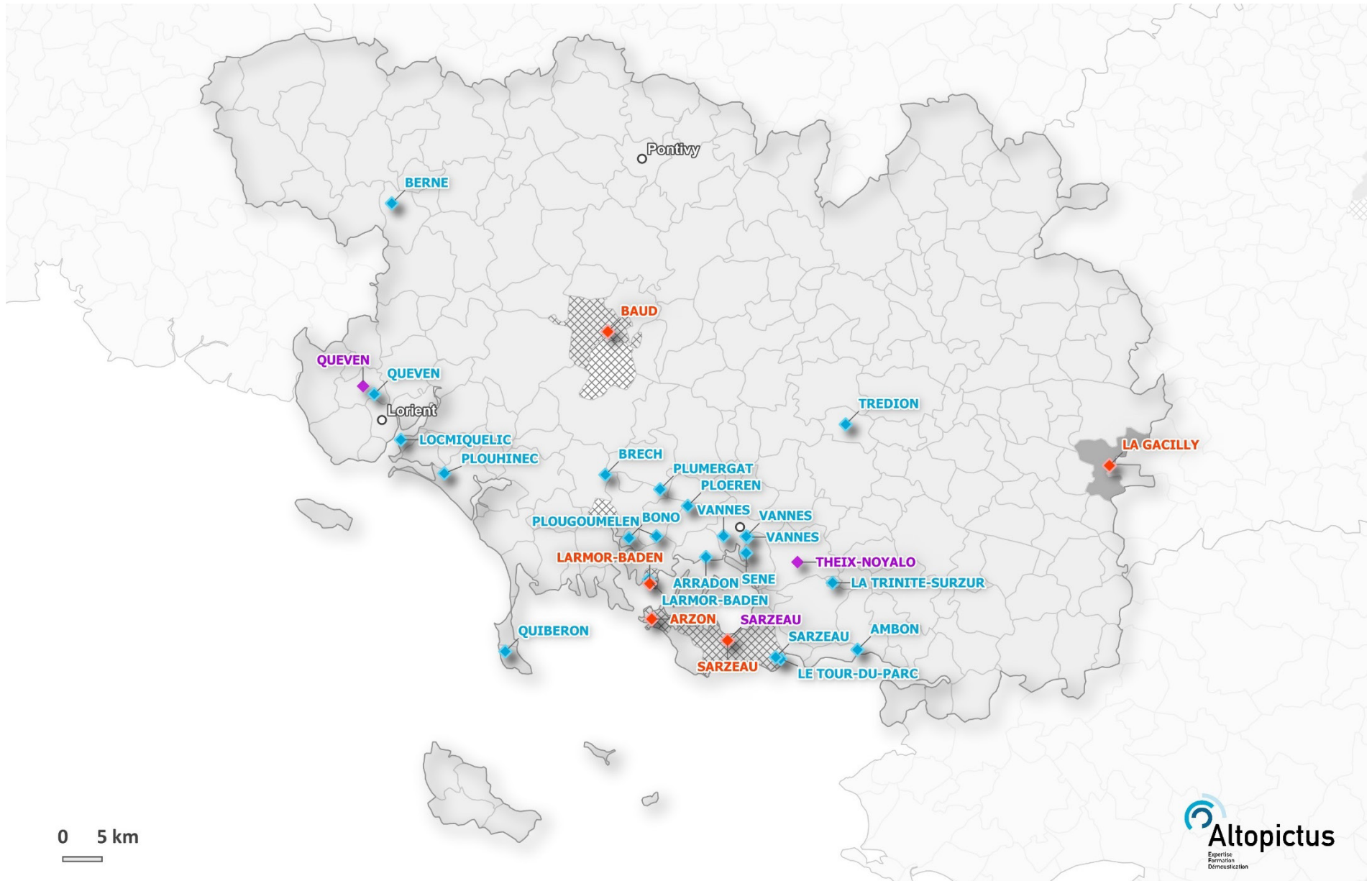
Parmi les 29 signalements citoyens reçus, 5 correspondaient à *Aedes albopictus* en provenance des communes de La Gacilly et de Baud ainsi que du secteur du Golfe du Morbihan dans les communes d'Arzon, Larmor-Baden et Sarzeau. Les détections réalisées à Baud, Arzon et Larmor-Baden ont donné lieu à 3 enquêtes entomologiques de primo-infestation (chapitre 3). Le signalement positif sur la commune de Sarzeau étant tardif (novembre), il n'a pas déclenché la réalisation d'une enquête. La commune de La Gacilly ayant déjà fait l'objet en début de saison d'une opération de lutte de primo-infestation renforcée par l'installation d'un réseau de pièges à adultes chez des particuliers, la réalisation d'une nouvelle enquête n'était pas nécessaire.

Quant aux autres signalements, ces derniers correspondaient principalement à d'autres espèces de moustiques dont des *Aedes geniculatus* et des *Culiseta annulata*. Le détail de tous les signalements traités est disponible en annexe 3 et les modèles des différents courriers envoyés par ALTOPICTUS en réponse aux signalements sont présentés en annexe de la synthèse technique et financière.



**FIGURE 3 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2023 DANS LE MORBIHAN LORS DE LA PÉRIODE D'ACTIVITÉ D'*Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)**





**CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS DANS LE MORBIHAN EN 2023 (SOURCE : ALTOPICTUS)**

## 3 Interventions à la suite des détections d'*Aedes albopictus*

### 3.1 Lutte de primo-infestation

Les opérations de lutte de primo-infestation faisaient suite aux détections ayant eu lieu en 2022 dans des communes éloignées du front de colonisation connu. Réalisées au printemps, elles ont pour but soit d'éliminer le vecteur de la commune ou à défaut d'entraver son installation.

La stratégie de lutte appliquée par ALTOPICTUS pour une lutte de primo-infestation (tentative d'élimination ou d'entrave) sans traitement adulticide est une intervention anti-larvaire via du porte-à-porte au printemps ciblant la génération d'*Aedes albopictus* ayant survécu à l'hiver au stade d'œuf en diapause. Le protocole est le suivant :

- information préalable des habitants sur l'intervention de lutte ;
- visite sur le domaine privé des jardins, terrasses et extérieurs (porte-à-porte) ;
  - sensibilisation des habitants rencontrés sur la problématique du moustique tigre (recours au site signalement-moustique.fr, élimination des récipients qui conservent de l'eau une semaine ou plus, moyens adaptés pour agir au mieux sur leur propriété),
  - neutralisation des gîtes mobiles (vidange, rangement, etc.),
  - traitement de l'ensemble des regards de descente de gouttière et siphons de sols (secs ou en eau) du quartier au *Bti* (Vectomax G),
  - optionnel : installation de pièges imagocides BG-GAT® (avec une charte et un tutoriel d'utilisation) pour la surveillance renforcée et la lutte chez des riverains volontaires,
- intervention sur la voirie ;
  - traitement des avaloirs pluviaux, secs ou en eau, avec du *Bti* (Vectomax G),
  - traitement des chambres de tirage Télécom, sèches ou en eau, avec du Moustifilm.

Dans le Morbihan, deux opérations de lutte de primo-infestation ont été réalisées en 2023 (annexe 4) synthétisées ci-dessous :

	CAMORS	LA GACILLY
<b>Date</b>	06 avril 2023	04 au 05 avril 2023
<b>Origine</b>	Signalement citoyen positif N° 21-09-00845 Enquête effectuée le 06/09/2021 avec la détection de plusieurs adultes et larves d' <i>Aedes albopictus</i> dans la zone des 150 mètres du signalement.  Intervention de primo-infestation le 17-18 mai 2022 avec la présence de larves d' <i>Aedes albopictus</i>	Signalement citoyen positif N° 22-08-04391 Enquête effectuée le 13/09/2022 avec la détection d'un adulte <i>Aedes albopictus</i> dans la zone des 150 mètres du signalement.
<b>Résultats</b>	Absence d' <i>Aedes albopictus</i> lors de la prospection de 2023	Présence d' <i>Aedes albopictus</i> dans deux gîtes
<b>Surveillance par piège</b>	La surveillance par pièges pondoirs de mai à octobre est négative en 2023	Surveillance renforcée avec 10 pièges à adultes BG-GAT® entre mai et septembre 2023. 1 positif en juillet et 7 positifs en septembre
<b>Conclusion</b>	<b>Élimination probable d'<i>Aedes albopictus</i></b>	<b>Survie d'<i>Aedes albopictus</i> Colonisation de la commune en octobre 2023</b>

## 3.2 Enquête de primo-infestation

Les enquêtes de primo-infestation sont réalisées en cours d'année dès que des détections ont lieu par pièges ou par signalements citoyens (détail des opérations en annexe 5 et protocole en annexe de la synthèse technique et financière). Une intervention est utile et efficace lorsqu'une détection d'*Aedes albopictus* a lieu dans une commune non colonisée située à plus de 30 km du front de colonisation (annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique).

Dans le Morbihan, 3 enquêtes de primo-infestation visant à empêcher l'implantation d'*Aedes albopictus* dans le département ont été réalisées en 2023, synthétisées ci-dessous :

	ARZON	BAUD	LARMOR-BADEN
<b>Date</b>	24 au 25 août 2023	05 au 06 septembre 2023	20 au 21 septembre 2023
<b>Origine</b>	Signalement n° 23-08-04673 Réalisé le 17/08/2023 Identifié le 22/08/2023	Signalement n° 23-08-06803 Réalisé le 22/08/2023 Identifié le 25/08/2023	Signalement n°23-09-02144 Réalisé le 05/09/2023 Identifié le 13/09/2023
<b>Résultats</b>	Absence d' <i>Aedes albopictus</i> durant la prospection		Détection d'imagos d' <i>Aedes albopictus</i> durant la prospection
<b>Conclusion</b>	<b>Détection unique d'<i>Aedes albopictus</i> dans les communes d'Arzon et de Baud</b>		<b>Détections multiples d'<i>Aedes albopictus</i> dans la commune de Janzé dans un périmètre de 150m.</b>

## 4 Bilan de la surveillance

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

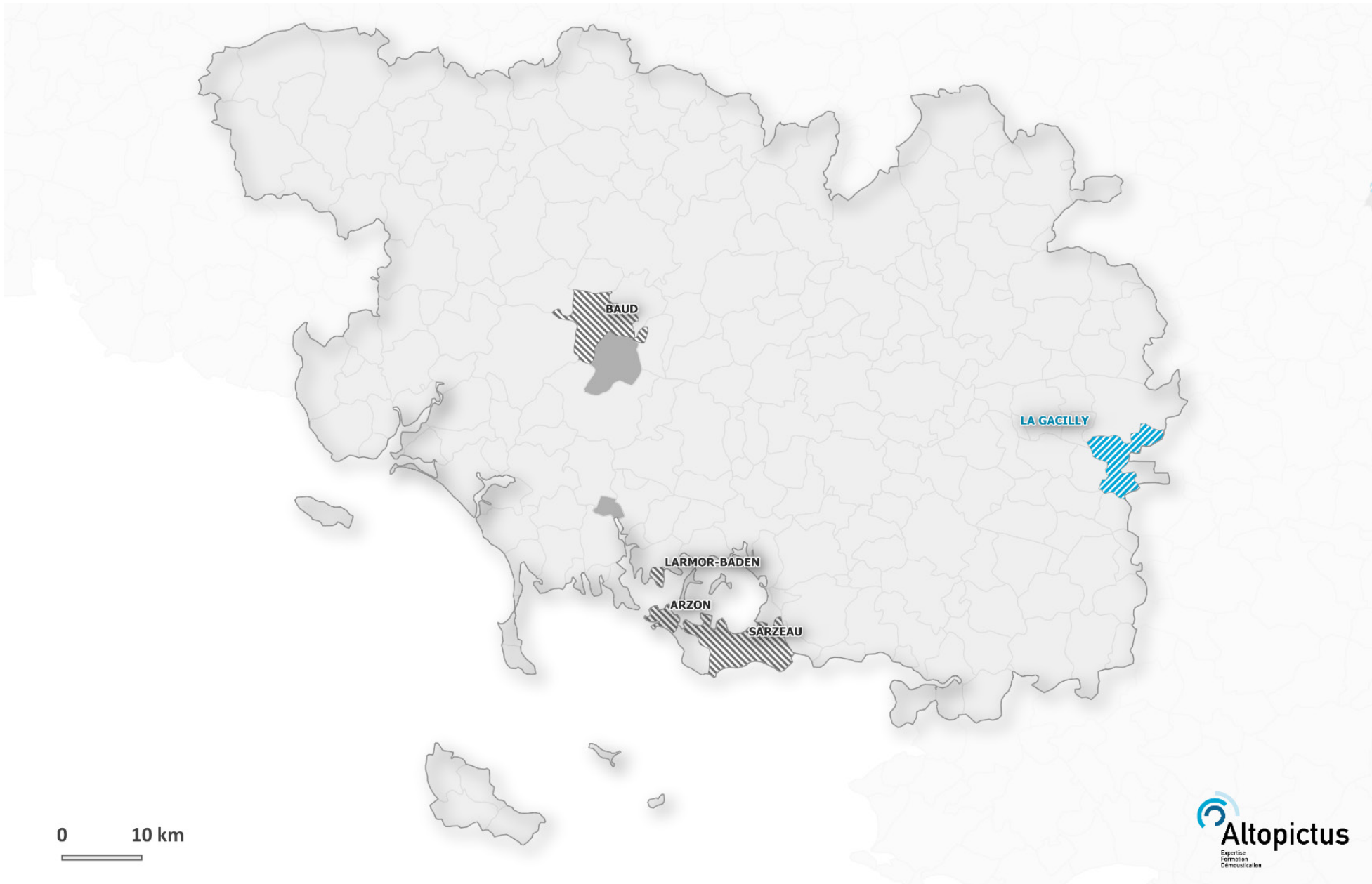
- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance, entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs, est supérieure à 500 m.

Commune colonisée par <i>Aedes albopictus</i>			
LA GACILLY	Détections multiples grâce à la surveillance renforcée (pièges pondoirs et pièges à adultes BG-GAT)		
Commune avec détections ponctuelles d' <i>Aedes albopictus</i> (non colonisée)			
	2021	2022	2023
ARZON			Détection
AURAY	Détection		
BAUD			Détection
CAMORS	Détection	Détection	
LARMOR-BADEN			Détection
SARZEAU			Détection

La commune de La Gacilly est considérée comme étant colonisée par *Aedes albopictus* depuis octobre 2023, 7 des 10 pièges à adultes de la surveillance renforcée ayant été positifs lors de la relève de septembre. Le département du Morbihan est donc le second département de Bretagne concerné par la colonisation du territoire par le moustique tigre après le département de l'Ille-et-Vilaine.

De plus, *Aedes albopictus* a été détecté sur 6 communes du département du Morbihan depuis 2021 (carte 4).

La réalisation d'opérations de lutte de primo-infestations est recommandée au printemps 2024, notamment à Larmor-Baden, afin de limiter l'implantation d'*Aedes albopictus* et de sensibiliser/former les communes et les citoyens.



#### Statut des communes

- |   |  |   |  |
|---|--|---|--|
|  | Colonisée par <i>Ae. albopictus</i> en 2023    |  | Détection ponctuelle d' <i>Ae. albopictus</i> avant 2023 |
|  | Détection d' <i>Ae. albopictus</i> en 2023     |  | Non colonisée par <i>Ae. albopictus</i>                  |
|  | Colonisée par <i>Ae. albopictus</i> avant 2023 |   |  |

**CARTE 4 : EVOLUTION DE LA COLONISATION CONNUE DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN PAR *Aedes albopictus* EN 2023 (SOURCE : ALTOPICTUS)**

## 5 Actions de mobilisation sociale

---

En 2023, une action de mobilisation sociale et de sensibilisation a été réalisée par ALTOPICTUS : un **webinaire de sensibilisation** à l'attention des communes surveillées de Bretagne et des gestionnaires de sites sensibles (points d'entrée du territoire et sites de pneumatiques) le 4 mai 2023. Il a réuni 17 personnes (hors personnes de l'ARS) dont 1 pour le département du Morbihan (port de Lorient).

## Annexes

---

- ANNEXE 1 : Liste des communes et sites surveillés par pièges pondoirs en 2023
- ANNEXE 2 : Résultats bruts des pièges pondoirs et pièges à adultes durant la surveillance de 2023
- ANNEXE 3 : Liste des signalements citoyens reçus en 2023
- ANNEXE 4 : Liste des opérations et enquêtes entomologiques de primo-infestations en 2023

## ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES PONDOIRS ET PIÈGES À ADULTES EN 2023

### Communes non colonisées :

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
AURAY	6	6	27/04/2023	25/10/2023
CAMORS	4	6	27/04/2023	25/10/2023
HENNEBONT	2	6	27/04/2023	25/10/2023
LANESTER	2	6	26/04/2023	25/10/2023
LA GACILLY	3	6	28/04/2023	27/10/2023
	10 pièges à adultes	2	05/04/2023	27/09/2023
LORIENT	8	6	26/04/2023	25/10/2023
QUIBERON	2	6	27/04/2023	25/10/2023
VANNES	7	6	27/04/2023	25/10/2023

### Point d'entrée au titre du RSI :

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
Port de LORIENT	5	6	26/04/2023	25/10/2023

### Sites à risques d'importation – Sites de pneus :

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
GLD ENVIRONNEMENT à LOCOAL-MENDON	3	6	27/04/2023	25/10/2023
PIETE à PONTIVY	3	6	27/04/2023	26/10/2023

### Site sensible (site touristique) :

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
CARNAC	3	6	27/04/2023	25/10/2023





Site sensible (site touristique) :

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
CARNAC	56-20-010	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	56-20-012	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Commune non colonisée : (Pièges à adultes BG-GAT®, surveillance 2023)

COMMUNE	CODE PIÈGE	JUIL. NOMBRE D'IMAGOS <i>Aedes albopictus</i>	SEPT. NOMBRE D'IMAGOS <i>Aedes albopictus</i>
LA GACILLY	BGGAT1	0	4
	BGGAT2	0	3
	BGGAT3	0	1
	BGGAT4	0	1
	BGGAT5	0	0
	BGGAT6	0	1
	BGGAT7	0	0
	BGGAT8	3	4
	BGGAT9	0	1
	BGGAT10	0	0

**ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2023**

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
23-05-00098	LOCMIQUELIC	04/05/23	<i>Culiseta annulata</i>
23-05-01036	QUIBERON	19/05/23	Autre insecte
23-05-01052	VANNES	20/05/23	<i>Culiseta annulata</i>
23-05-01058	TREDION	21/05/23	Autre insecte
23-05-01795	QUEVEN	30/05/23	Autre moustique
23-06-00008	PLUMERGAT	01/06/23	Autre insecte
23-06-01312	PLOEREN	12/06/23	<i>Culex sp.</i>
23-06-01701	THEIX-NOYALO	15/06/23	Absence de spécimen
23-06-01966	VANNES	17/06/23	Autre insecte
23-06-01994	VANNES	18/06/23	<i>Aedes geniculatus</i>
23-06-02976	AMBON	25/06/23	<i>Aedes geniculatus</i>
23-06-03172	ARRADON	27/06/23	<i>Aedes geniculatus</i>
23-07-03886	BONO	21/07/23	Autre insecte
23-07-05564	QUEVEN	29/07/23	Absence de spécimen
23-07-05799	LE TOUR-DU-PARC	31/07/23	<i>Culiseta annulata</i>
23-08-03037	PLOUHINEC	12/08/23	<i>Culiseta annulata</i>
23-08-04203	SENE	17/08/23	<i>Culex sp.</i>
23-08-04673	ARZON	18/08/23	<i>Aedes albopictus</i>
23-08-06687	LA GACILLY	23/08/23	<i>Aedes albopictus</i>
23-08-06803	BAUD	23/08/23	<i>Aedes albopictus</i>
23-09-00293	SARZEAU	02/09/23	Non identifié
23-09-02144	LARMOR-BADEN	06/09/23	<i>Aedes albopictus</i>
23-09-02273	SARZEAU	06/09/23	<i>Culiseta annulata</i>
23-09-03533	LA TRINITE-SURZUR	08/09/23	Autre moustique
23-09-04206	PLOUGOUMELLEN	09/09/23	<i>Aedes geniculatus</i>
23-09-09304	LARMOR-BADEN	20/09/23	Autre moustique
23-10-05011	BERNE	13/10/23	<i>Aedes geniculatus</i>
23-11-00429	SARZEAU	04/11/23	<i>Aedes albopictus</i>
23-12-01042	BRECH	11/12/23	<i>Culiseta annulata</i>

## ANNEXE 4 : LISTE DES OPÉRATIONS ET ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES DE PRIMO-INFESTATIONS EN 2023

### Interventions de lutte de primo-infestation :

N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE INTERVENTION	RÉSULTAT	REMARQUES	NOMBRE DE PIÈGES POSES ET RÉSULTATS DES PIÈGES
<b>N° OPÉRATION SI-LAV DU PLAIGNANT : 21-09-00845</b>						
1	CAMORS	06/09/2021	6 avril 2023	NEGATIF	Absence d' <i>Aedes albopictus</i> , probable élimination de la population initiale dans la commune.	-
<b>N° OPÉRATION SI-LAV DU PLAIGNANT : 22-08-04391</b>						
1	LA GACILLY	22/08/2022	4 au 5 avril 2023	POSITIF	La commune est classée colonisée en octobre 2023	10 pièges à adultes (BG-GAT®) installés : Juillet : 1 positif Septembre : 7 positifs

### Enquêtes entomologiques de primo-infestation :

N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUES	NOMBRE DE PIÈGES POSES
<b>N° OPÉRATION SI-LAV DU PLAIGNANT : 23-08-04673</b>						
1	ARZON	17/08/2023	24 au 25 août 2023	NEGATIF	Absence d' <i>Aedes albopictus</i> dans un rayon 150 mètres	4 pièges à adultes/24H (BG-Pro®)
<b>N° OPÉRATION SI-LAV DU PLAIGNANT : 23-08-06803</b>						
1	BAUD	22/08/2023	5 au 6 septembre 2023	NEGATIF	Absence d' <i>Aedes albopictus</i> dans un rayon 150 mètres	4 pièges à adultes/24H (BG-Pro®)
<b>N° OPÉRATION SI-LAV DU PLAIGNANT : 23-09-02144</b>						
1	LARMOR-BADEN	05/09/2023	20 au 21 septembre 2023	POSITIF	Détection de plusieurs adultes <i>Aedes albopictus</i> sur une zone de 150 mètres	4 pièges à adultes/24H (BG-Pro®)